

15 Janvier 2018

Audience Solennelle



Tribunal de Commerce de Nantes

Discours du Président

15 janvier 2018

Mesdames et Messieurs,

C'est avec grand plaisir que je vous accueille dans notre tribunal de commerce de Nantes à l'occasion de cette audience solennelle.

Je vous présente au nom de tous les juges nos meilleurs vœux pour 2018. Qu'en cette année qui s'ouvre, vos souhaits, vos projets, vos rêves les plus chers se réalisent et vous rendent heureux.

L'audience que je déclare ouverte en cette fin de matinée, clôt l'année judiciaire 2017 et ouvre l'année judiciaire 2018.

C'est donc le moment d'un regard rétrospectif, qui nous permettra de retracer et d'illustrer l'activité de nos 34 juges au cours des 12 derniers mois de façon à satisfaire ainsi aux dispositions de l'article R 111-2 alinéa 3 du Code de l'organisation judiciaire.

C'est aussi l'occasion de saluer les juges qui partent ou qui terminent leur temps de judicature en les remerciant pour le travail accompli et le dévouement avec lequel ils s'y sont consacrés.

Cette audience sera également le moment de l'installation des nouveaux juges qui vont venir s'intégrer à nos chambres de contentieux et de procédures collectives.

Ce sera l'occasion et l'instant d'un coup d'œil en perspective. Le temps des constats, des observations, des messages que je souhaite vous adresser et, je l'espère, vous faire partager en vos qualités respectives d'élus de la Nation, de représentants des Pouvoirs Publics, de représentants ou membres de professions judiciaires et juridiques que vous soyez conseils, officiers ministériels ou auxiliaires de justice.

Avant de vous rendre compte de l'activité du Tribunal permettez que j'évoque à votre mémoire nos juges et anciens juges décédés au cours de l'année 2017.

Notre Tribunal a eu la tristesse d'apprendre au cours du mois de mai dernier le décès d'Alain PERSILLET, juge en exercice, et de François JAMIN ancien Vice-Président. Un hommage solennel leur a été rendu à l'audience du 13 juin dernier.

Je rappellerai seulement que François JAMIN fut Vice-Président de ce tribunal où il siégea pendant 22 ans à partir de 1979. Outre la réputation d'un homme intègre, droit et intransigeant, il avait aussi celle d'une apparence rude dont la carapace cachait, lorsqu'il fendait l'armure, un cœur généreux et une grande sensibilité. Il a laissé son empreinte dans la vie économique et sociale Nantaise.

Alain PERSILLET était un humaniste, à l'esprit très ouvert. Rejetant les attitudes conflictuelles, il luttait contre les extrêmes, il était naturellement porté vers l'apaisement des querelles et la recherche du compromis. Rien d'étonnant, en conséquence, qu'il se soit engagé dans les Modes Amiables de Règlement des Différends. Elu au Tribunal de commerce de Nantes en 2008, il y siégera pendant dix années. Au contentieux d'abord, de 2008 à 2014, année à partir de laquelle, la conciliation se développant, il devint juge conciliateur. Il cumulera cette fonction avec celle de juge enquêteur et siégera également à la chambre des sanctions à partir de 2014.

La conception élevée que François JAMIN et Alain PERSILLET avaient de leur mission au nom du service public de la Justice et au service des entrepreneurs et commerçants était le reflet de la profondeur de leurs convictions philosophiques et éthiques.

Avant de procéder à l'installation des 6 nouveaux juges élus en octobre dernier je veux saluer les juges sortants qui ont pour certains atteint le terme de leur mandat ou qui pour d'autres, contraints par les nécessités de leurs entreprises, doivent démissionner : Monsieur Henri OGER, juge au contentieux, après dix années de judicature ; Messieurs Michel CARRON et Jacques BOURDONNAIS, juges commissaires, après six années de judicature ; Monsieur Jean-Luc ROUAT, juge au contentieux, après cinq années de judicature.

A **Jacques BOURDONNAIS**, ici présent parmi nous aujourd'hui, j'adresse des remerciements tous particuliers pour le travail qu'avec assiduité, beaucoup de compétence et une très grande humanité il a accompli au cours de ces six années. Les impératifs du développement de son entreprise, ne lui permettront plus de consacrer, comme il le souhaiterait, le temps nécessaire à l'exécution normale de sa tâche de juge-commissaire. Nous le regrettons unanimement, nous du Tribunal, mais aussi les mandataires et administrateurs judiciaires qui l'apprécient. Je formule, à son égard, des vœux pour que, le moment venu, il puisse parmi nous, reprendre sa tâche et ses missions au service des entreprises et des entrepreneurs en difficulté.

Je souhaite également féliciter ceux dont le mandat venait en renouvellement et qui ont été réélus : Monsieur Jean-Pierre MELLIER après un premier mandat de deux ans et Monsieur Michel POITEVINEAU après six ans de mandat ;

En ce qui concerne le recrutement des juges, je profite de l'occasion de cette tribune et de la présence des médias pour lancer un appel aux bonnes volontés et au sens du dévouement. Le monde de l'économie, le monde de l'entreprise, doit relever le défi de la pérennité de « sa » justice consulaire en suscitant en son sein l'intérêt pour notre activité et les vocations pour accomplir nos missions.

C'est au service de ces missions que vont maintenant entrer les 6 nouveaux juges élus que je vais vous présenter dans un instant.

Chacun d'eux a prêté serment comme il a été rappelé il y a un instant par notre Greffier-associé Maître BARBIN. Ce serment comporte trois types d'engagements que je souhaite rappeler avec force et conviction en m'adressant à chacun d'eux :

Vous avez d'abord souscrit un engagement de rigueur puisqu'il s'agit de remplir bien et fidèlement votre nouvelle fonction de juge avec toute l'application dont vous êtes capable et avec régularité et ponctualité. Tout juge doit s'approprier la maxime suivante : « différer de rendre justice est une injustice ». (William Penn)

Vous avez ensuite souscrit à un devoir de secret, c'est-à-dire de silence absolu vous interdisant toute communication au sujet des délibérés et plus généralement des informations confidentielles dont vous pourriez avoir connaissance.

Vous avez enfin souscrit à l'engagement de vous conduire en tout dignement et loyalement. La dignité est précisément liée à votre fonction de magistrat qui vous donne un droit éminent qui est celui de juger. Quant à la loyauté elle est fille de l'indépendance et de l'impartialité qui doivent être les fils conducteur de votre statut. Ainsi vous ferez vôtre ces vers du dramaturge grec Eschylle : « Sers la justice avec courage et ne crains point les vains efforts de la calomnie ».

Ces lois naturelles d'éthique sont à mes yeux, fondamentales, elles sont complétées par les règles déontologiques qui figurent dans la charte d'éthique et de déontologie de notre juridiction commerciale. Elles seront également complétées par les circulaires d'application des décrets de la loi de modernisation de la justice du 21^{ème} siècle qui doivent être publiées sous peu et qui formalisent les déclarations d'intérêt que vous aurez à souscrire dans un souci de transparence la plus totale.

J'en viens maintenant à la présentation de nos nouveaux juges :

Chère Hélène TARDY-BRUDER,

C'est pour nous un réel plaisir, Madame, de vous accueillir au nombre des juges formant le Tribunal de Commerce de Nantes. Dieu sait si nous avons, dans ce monde si masculin des chefs d'entreprise, un mal fou à recruter des candidates aux fonctions de juge. Votre installation va renforcer notre équipe féminine en portant à 3 le nombre des femmes dans la composition de notre tribunal. Ce chiffre restera encore insuffisant pour passer la barre des 10% de notre effectif. Il faudra nous aider à être plus performants en nous aidant à recruter vos consœurs.

Vous allez apporter au tribunal une palette de compétences dont la variété en ferait pâler plus d'un. Formée aux disciplines du droit privé à la faculté de droit de Nantes, vous obtenez en 1987 une maîtrise de Sciences de la Gestion à Paris Dauphine.

Vous créez alors votre première entreprise HTC spécialisée dans l'importation de bijoux de fantaisie. Votre passion pour la gemmologie vous poussera en 1992 à devenir membre du Centre de Recherche Gemmologique de l'Université de Nantes. Vous complétez votre formation juridique appliquée à la gemmologie en suivant en 1993 une formation à l'expertise privée et en obtenant l'année suivante votre diplôme de gemmologie.

Ces compétences acquises vous conduiront à créer une deuxième entreprise HTB spécialisée dans le courtage des pierres gemmes, perles, bijoux et objets d'art et tout naturellement vous deviendrez membre de la Chambre Nationale des Experts en Horlogerie, Bijouterie, Joaillerie et Pierres précieuses.

Je ne sais pas, ensuite, si c'est pour mieux contraindre les maris ou les amants à offrir les plus beaux bijoux, mais toujours est-il que, répondant à un autre de vos centres d'intérêt, vous suivez un enseignement de psychothérapie et obtenez une qualification de praticienne en Hypnose Ericksonienne.

En tout cas, grâce à vous chère Hélène, nous allons disposer d'une réplique dissuasive au cas où l'un des membres du barreau pourrait être tenté d'essayer d'endormir le tribunal et ce d'autant que vous m'avez précisé pratiquer actuellement et principalement le métier d'hypnothérapeute....

Reprenant le fil de votre carrière, j'ai noté que depuis 2012, vous avez rejoint les entreprises de votre époux, Jean BRUDER, par ailleurs juge siégeant dans notre tribunal. Vous y assumez la fonction de gérante de la société Holding du groupe de sociétés de construction immobilière EIBTP.

Il y a enfin Madame, avant de terminer cette présentation, une mise en garde que je me vois dans l'obligation de formuler en ce qui concerne l'époux que vous allez rejoindre au sein du tribunal. Si chez vous, à votre domicile, vous partagez la même chambre que lui, ici au tribunal, les convenances et les mœurs sont telles que vous ne pourrez même pas simplement siéger dans une chambre commune. Nous nous voyons donc obligés de vous accueillir avec chaleur, certes, mais sous le régime de la séparation de corps !

Soyez, chère Hélène TARDY-BRUDER la bienvenue.

Cher Michel NAUD,

Vous voici de retour au sein de notre tribunal après vingt années d'interruption que vous avez mises à profit pour mieux vous investir dans une vie professionnelle consacrée aux activités métallurgiques et plus particulièrement à la fonderie et à la mécanique.

Ingénieur de formation disposant d'un cursus complémentaire en économie et en gestion vos quarante années d'activités professionnelles se sont déroulées en France et à l'Étranger où vous aviez des responsabilités de cadre dirigeant. Puis vous avez fini par succomber au désir d'entreprendre en créant votre propre société « Innovation et Progrès ».

Vous avez, depuis très longtemps, consacré une part de votre temps au bénévolat en vous investissant dans diverses associations parmi lesquelles je retiendrai l'Association Française pour l'Information Scientifique. Cette association a pour but de promouvoir la science contre ceux qui la détournent à des fins lucratives ou idéologiques. Elle publie la revue Science et Pseudosciences. Après avoir exercé le mandat de Président du Conseil d'administration vous en êtes devenu le Trésorier.

Ces activités vous ont permis d'accumuler une expérience que vous avez décidé, en prenant votre retraite, de mettre au service du Tribunal de Commerce. Soyez en remercié. Mais, c'est cependant en considérant les centres d'intérêt de vos loisirs que je pense avoir découvert ce qui vous a préparé ou vous a le mieux entraîné aux responsabilités qui vous attendent au sein de notre tribunal. Vous pratiquez en effet l'orgue, le piano et le rugby. De la pratique des instruments de musique vous retirerez la solitude et l'humilité du magistrat face à l'étude du dossier du plaideur ou de la partition de l'avocat. La pratique du rugby quant à elle, vous a prédisposé à l'esprit et à la cohésion de l'équipe qu'au tribunal nous désignons sous le vocable de collégialité. Vous constaterez que dans l'équipe du Tribunal de Commerce de Nantes il y a de solides piliers et ils ne se contentent pas de porter les numéros 1 et 3 ;

Au nom de tous les juges de ce tribunal, je vous souhaite donc un bon retour et bienvenue au sein de notre formation.

Cher Alain FOS,

Pour vous, et c'est vous-même qui le dites, c'est aussi un retour. Nous sommes en effet ravis que l'élection d'octobre dernier ait validé votre candidature à un retour à ce que vous appelez vos origines et vos premiers amours, c'est-à-dire « le Droit » avec un « D » majuscule.

Vous êtes en effet diplômé de la faculté de Droit de Paris Assas Panthéon.

Tout à fait logiquement, diplôme en poche, vous débutez une carrière en Entreprise à Paris. Passé la trentaine vous poserez vos valises à Nantes où quelques années plus tard vous viendra l'envie d'entreprendre pour votre propre compte. C'est ainsi qu'en 2007 vous créez ETHIS Ressources Humaines. A la tête d'une douzaine de collaborateurs vous développez avec succès deux métiers complémentaires d'assistance et de conseil aux entreprises en matière de ressources humaines. Le recrutement de cadres et dirigeants, l'accompagnement et la formation au management, sont les deux axes autour desquels vous avez construit le succès de votre entreprise.

Le président de ce tribunal vous prévient qu'il aura grand plaisir à mettre vos savoir-faire et compétences au service de l'une de ses tâches les plus délicates : le recrutement des juges !

Non satisfait par l'exercice d'un seul métier, vous consacrez une part de votre temps à la création et à la reprise d'entreprise au sein du Réseau Entreprendre Atlantique où vous accompagnez les jeunes entrepreneurs dans leurs premières années. Vous êtes par ailleurs le trésorier de la très belle association « Germe » qui compte plus de 2000 membres actifs et qui constitue un réseau de progrès des managers qui veulent conjuguer performance économique et progrès humain.

On dit que vous êtes, cher Alain FOS, un homme pressé aimant l'effort, le risque et l'épreuve. Avec l'ensemble des juges qui vont devenir vos pairs, je vous souhaite la bienvenue dans ce tribunal dont vous allez devenir le benjamin en âge. L'occasion va vous être donnée de relever un nouveau défi dont la qualité n'attend pas le nombre des années et vis-à-vis duquel il nous semble que vous êtes bien préparé.

Cher Thierry ACCA,

On pourrait faire un film de votre vie et vous décrocheriez, à coup sûr, la palme d'or de l'aventure professionnelle.

Vos parents Sardes arrivés en France en 1958 s'établissent près de Montelimar. Vous grandissez dans cette belle Drôme Provençale à la charnière des climats méditerranéens et continentaux. Un diplôme de génie civil en poche, vous intégrez logiquement et si je puis dire, naturellement, le Groupe Bouygues. Aux travaux de construction vous préférez déjà les travaux d'infrastructures et plus particulièrement les travaux maritimes. Ce choix vous mène à Nantes où vous êtes admis à l'ENSM.

Maitrise de sciences et techniques en main en 1990, vous allez entamer chez Bouygues Offshore avec une spécialisation en travaux Publics et Portuaires un tour du monde des aménagements portuaires qui va vous mener à Saint Pierre et Miquelon, en Guyane, à Sainte Lucie, en Martinique, au Maroc, en Angola, au Nigéria, dans les archipels de la Polynésie Française.

Votre expérience, si je peux me permettre l'image, augmentant le nombre de sardines sur vos manches, vous êtes chargé du pilotage de projets portuaires de grande envergure en République Dominicaine et au Pérou. Puis, vous devenez directeur des travaux maritimes du Groupe Italien SAIPEM filiale du pétrolier ENI, actuellement en cours d'intégration dans le Groupe EIFFAGE. Cette aventure vous mènera notamment en Australie et en Colombie.

Cette vie mouvementée a été ponctuée de situations complexes à gérer telles que conflits armés en Afrique, tremblement de terre au Pérou, Cyclone dans les Terres Australes, de quoi intéresser sans doute Steven Spielberg... puis est venu le temps de poser sac à terre et vous avez choisi Nantes pour y développer votre propre projet d'entreprise en lien avec vos compétences techniques.

En 2012 vous usez les bancs d'une troisième école pour ajouter un Executive MBA d'Audencia à votre cursus déjà assez large. Vous prenez la présidence de TDGroupe fédérant un ensemble de quatre sociétés, 3 dans le forage et le pompage (Atlantic Forage, Trafordyn, Setrafor) et une société, DLD, dans la déconstruction la démolition et le désamiantage.

Vos riches compétences seront un atout ajouté à la panoplie de celles de nos juges qui vous invitent à prendre place parmi eux en vous souhaitant la bienvenue.

Cher Luc DUPAS,

Vous avez une formation supérieure en économie et finances et vous avez mené une carrière d'expert-comptable et de commissaire aux comptes dans le groupe KPMG dont vous êtes devenu l'un des associés. Il pourrait être assez simple et bien sûr caricatural, d'imaginer qu'un expert-comptable et commissaire aux comptes, a un caractère ou une personnalité en rapport avec l'idée que l'on se fait a priori de la nature des disciplines comptables et de gestion.

Votre cursus professionnel montre en réalité la richesse de votre parcours et de votre personnalité. Le fait que votre carrière se soit développée dans un grand groupe vous a donné une dimension de manager d'équipe, soucieux de préserver la qualité des rapports humains fondés sur la confiance et le respect mutuel. Tout au long de votre parcours vous avez tissé un réseau de relations qui vous permet, au moment où vous prenez du champ, de continuer à vous intéresser au développement de notre territoire en participant à plusieurs comités stratégiques et conseils d'administration.

Vous avez également mis vos talents au service de la Fondation de l'Université dont vous êtes devenu l'un des ambassadeurs auprès des entreprises de la région avec pour mission de promouvoir l'enseignement universitaire auprès d'elles.

Vous consacrez aussi votre temps à soutenir des œuvres sociales en particulier auprès d'une association locale qui aide les sans-abris à se loger et à se réinsérer dans la société.

Le goût de l'effort et la pugnacité sont sans doute les traits de votre caractère qui portent la signature de votre personnalité et qui s'expriment aussi au travers de vos activités sportives où la voile et le trekking de montagne tiennent une grande place.

Votre confrère Claude Bolloré, quitte cette année notre tribunal qui traditionnellement comprend en son sein un membre des professions dites du chiffre. C'est à vous que reviendra ce privilège de représenter ces professions.

Cette représentation n'est bien sûr pas un mandat. C'est un rôle d'interface, de liaison, entre les missions du tribunal dans le cadre de la prévention ou du traitement des difficultés des entreprises et la profession de ceux qui sont les conseils et prestataires de service auprès des entreprises en matière de gestion et de contrôle des comptes.

Nous sommes heureux de pouvoir compter sur vous et de vous accueillir en vous souhaitant la bienvenue.

Cher Christian GAUVIN,

Vous êtes né au Congo et vous avez passé toute votre jeunesse en Afrique Equatoriale. Ni vos études d'ingénieur électromécanicien ni votre service militaire ne sauront vous éloigner des terres africaines. Votre service à peine terminé dans la coopération au Tchad, vous commencez en 1978 une carrière dans une entreprise parisienne pour laquelle vous avez la responsabilité de l'étude des lignes à très haute tension sur plusieurs pays africains. Puis vous vous installez au Gabon où vous devenez le chef du bureau d'études pour la Compagnie Générale d'Electricité, filiale d'un groupe français spécialisé dans les installations électriques.

La vie d'expatrié vous semblant difficilement compatible avec un bon équilibre familial, vous faites le choix de décliner l'offre de ce groupe qui venait de créer une filiale de plein exercice au Congo et en 1982 vous décidez de rentrer en France. Vous enchaînez, au service de plusieurs sociétés, ETPÉ, SPIE TRINDEL, FORCLUM... les missions, les postes dans des centres de profit de taille sans cesse croissante. Vous y développez votre goût pour le management des équipes dont vous avez toujours été apprécié et respecté.

A mesure que vous avancez dans ces différents postes vous accumulez une riche expérience en matière d'organisation, de gestion administrative et financière et vous ne manquez pas les occasions de vous former au droit des affaires et particulièrement au droit des contrats.

Vous saisissez votre bâton de maréchal en 2008 en prenant la direction générale de la société EIFFAGE ENERGIE Loire Océan. Pendant huit années vous développerez l'activité de génie électrique de cette filiale de 550 collaborateurs répartis sur les départements de la Mayenne, du Maine et Loire, de la Loire Atlantique et de la Vendée.

Vous prendrez le temps de continuer à vous former et particulièrement dans le domaine de l'expertise judiciaire où les compétences que vous avez acquises seront mises à profit par notre tribunal.

Ayant pris votre retraite début 2017 et souhaitant qu'elle soit active, vous devenez membre de l'association Ouest Angels pour détecter et aider les jeunes talents dans leur volonté d'entreprendre. Vous souhaitez aussi vous adonner à la pratique du sport et en particulier celle de la pêche en mer.

Je dois à ce propos, si vous le permettez, vous faire une remarque : en effet la réglementation nouvelle de la pêche sportive en mer par la limitation du nombre de prises, rend ce sport moins attractif. C'est donc, si vous restez plus souvent au port, du temps supplémentaire que vous pourrez ainsi consacrer à l'étude des dossiers dans lesquels il faut aussi parfois aller à la pêche pour y trouver les éléments de preuve de nature à étayer le raisonnement juridique.

Votre installation va vous permettre de vous enrichir de ces nouvelles expériences, soyez le bienvenu au sein de notre tribunal.

La présentation des juges nouvellement élus étant ainsi faite, je décerne acte à Monsieur le Vice-Procureur de ses réquisitions visant à leur installation, à Monsieur le Greffier-associé de la lecture du procès-verbal de l'élection des juges élus et réélus et de la prestation de serment des nouveaux juges.

Je déclare installés dans leurs fonctions de juge au siège du tribunal de commerce de Nantes : **Madame Hélène TARDY-BRUDER, Monsieur Thierry ACCA, Monsieur Luc DUPAS, Monsieur Alain FOS, Monsieur Christian GAUVIN, Monsieur Michel NAUD.**

Je vais à présent passer la parole aux Présidents BELLEIL et Le BERRE pour qu'ils vous présentent le bilan 2017 de l'activité des chambres du contentieux et des procédures collectives :

Intervention de Monsieur Loïc BELLEIL Président de Chambre du Contentieux :

L'année judiciaire du tribunal de commerce de Nantes a vu son activité contentieuse être répartie sur 5 chambres dont une composée de 5 juges. Au total ce sont 17 juges qui ont été mobilisés sur cette activité soit la moitié des effectifs du tribunal.

873 jugements ont été rendus contre 973 en 2016 soit une baisse sensible de 10 %. Les affaires nouvelles enregistrent également une baisse de 8 % pour s'élever à 666 contre 720 en 2016.

L'activité des référés enregistre la même tendance baissière avec 248 ordonnances contre 268 en 2016 soit moins 7 %.

A l'heure actuelle 499 affaires sont en cours contre 552 soit une baisse de 10 %. Malgré la volonté du législateur et de la chancellerie de favoriser les Modes Alternatifs de Règlements des Différends, les juges conciliateurs ont également vu leur activité se réduire puisque seules 22 affaires ont été traitées contre 56 en 2016 soit une baisse très sensible de 40 % même si la base, faible, d'affaires traitées, ne permet pas de conclusions définitives.

La chambre des sanctions des procédures collectives a vu aussi son activité se réduire et ce malgré la volonté du tribunal de sanctionner des comportements qui, pour être marginaux, n'en sont pas moins inadmissibles. 61 affaires ont été traitées contre 83 en 2016 soit une baisse d'activité de 27 %. Notons cependant que le nombre des interdictions de gérer prononcé en 2017 a été identique à celui de 2016.

Les délibérés sont en moyenne de 8 semaines, chiffre stable, ce qui est correct. Ces différentes baisses que je viens de vous présenter se retrouvent au niveau national dans les mêmes proportions. Par contre nous constatons, au niveau national, que les années 2008 et 2009 ont enregistré le début d'une baisse très sensible des contentieux, baisse qui s'est poursuivie par la suite pour atteindre plus de 40 % sur 10 ans. Par contre cette baisse a été compensée pour plus de la moitié par l'emploi de la procédure d'injonction de payer.

A l'évidence, les années de crise ont révélé aux yeux des plaideurs les avantages de cette procédure rapide, peu coûteuse et somme toute, assez peu contestée.

Cette substitution de procédures au niveau national ne s'est pas retrouvée dans notre tribunal où, comme je vous l'ai indiqué, l'activité des injonctions de payer a chuté de 25 %. Nous avons à nous interroger sur ce constat.

Le contrat de procédure passé avec le barreau n'a pas été sensiblement modifié, par contre son respect, autant que faire se peut, a permis de plaider les affaires dès que possible et ce grâce au calendrier de procédure.

Le portail du juge, mis en place par notre greffe, permet, à distance et en temps réel de consulter le rôle ainsi que la plupart des écritures déposées ce qui entraîne un gain de temps appréciable pour des juges toujours en activité. Qu'il en soit remercié.

La réforme de la procédure et notamment celle devant la Cour d'Appel va entraîner une densification de la procédure devant le tribunal de première instance au détriment de celle devant la Cour d'Appel.

Il semble bien que l'arrêt d'appel jugera le jugement et non pas l'affaire. Même s'il est trop tôt pour tirer des conclusions de textes récents (fin de l'année 2017), il nous faut, à notre niveau, nous préparer à une densification juridique des écritures déposées en première instance par application du principe de concentration des moyens.

Nous devons nous y préparer notamment en accompagnant encore plus nos nouveaux juges par des actions de formation que l'ENM met à notre disposition mais aussi par une formation décentralisée soit à Rennes soit dans notre tribunal comme nous l'avons toujours fait.

Intervention de Monsieur Gildas LE BERRE, Président de la Chambre des Procédures Collectives :

En ce qui concerne les procédures collectives, après l'année 2016 qui avait enregistré un nombre de défaillances d'entreprises en baisse significative pour la première fois depuis plusieurs années, l'année 2017 a confirmé cette tendance avec une nouvelle baisse du nombre des procédures ouvertes de l'ordre de 15 % par rapport à l'année précédente. Comme l'an passé, ces chiffres sont mieux orientés que les chiffres nationaux puisque la statistique nationale établie à fin septembre 2017 montre que la baisse sur douze mois était d'environ 8% pour la France entière. La conjoncture de nos bassins d'emploi apparaît donc, à nouveau, encore mieux orientée que la conjoncture nationale.

Les statistiques des immatriculations au registre du commerce témoignent de cette évolution favorable avec respectivement 1761 nouveaux commerçants et 3604 sociétés immatriculés au cours de l'année, soit une hausse globale de 8.5% par rapport à 2016 qui était elle-même en hausse de plus de 18% par rapport à 2015. La création d'entreprise aura donc progressé de plus de 28% sur les trois dernières années.

Au cours de l'année écoulée, la chambre des procédures collectives a ouvert 566 procédures se répartissant comme suit : 12 sauvegardes, 165 redressements judiciaires, 389 liquidations. On notera qu'aucune procédure de rétablissement professionnel n'a été ouverte, ce qui semble confirmer que cette réforme élaborée à la hâte n'atteint pas ses objectifs. Les procédures ouvertes ont concerné 1337 salariés et porté sur 208M€ de chiffre d'affaires consolidé.

Si on regarde les secteurs économiques et les tailles d'entreprises on constate que le secteur du bâtiment et des travaux publics souffre moins qu'en 2016 avec 122 entreprises contre 141 et 207 salariés concernés pour près de 400 l'année précédente. Le secteur du commerce pour sa part reste à l'étiage de l'année précédente avec 120 entreprises pour 138 salariés et le secteur de la restauration semble se porter mieux réduisant de près de 25 % le nombre de ces défaillances avec un effectif divisé par 4. En ce qui concerne la taille des entreprises défaillantes, le nombre d'entreprises d'importance significative reste très faible avec 1 entreprise de plus de 50 salariés et 2 de plus de 40 salariés en 2017.

A ce sujet, il convient de noter que notre tribunal fait partie des 18 tribunaux de commerce spécialisés, en application de la loi du 6 août 2015 et des décrets et ordonnances du 2 juin 2016, compétents pour connaître des procédures concernant les entreprises dépassant certains seuils notamment celui de 250 salariés conjugué à des seuils de chiffres d'affaires ou à des caractéristiques de groupe. Notre tribunal a ainsi traité la sauvegarde d'une entreprise significative du bassin de Saint Nazaire spécialisée dans la fabrication de véhicules de sécurité incendie.

La Chambre des Procédures collectives fonctionne grâce aux 8 juges affectés de façon permanente à la Chambre et aux autres juges du contentieux qui viennent compléter la formation collégiale lors des audiences hebdomadaires du mercredi. L'ensemble de ces juges a permis d'ouvrir et de suivre les 566 procédures évoquées précédemment mais aussi de préparer et d'adopter les 76 plans de continuation ou de cession, de rendre 3412 ordonnances relatives aux dossiers en cours et de clôturer 700 dossiers.

Je remercie tous les juges qui ont contribué à cette activité et notamment les juges commissaires qui suivent ces dossiers de façon régulière avec l'appui des mandataires, des administrateurs, des greffiers et des commissaires-priseurs. Je remercie tout particulièrement le président Jean-Michel HILLAIRET qui m'accompagne avec régularité dans la charge que constitue la présidence de la chambre des procédures collectives. Je salue en outre la contribution du parquet lors de ces audiences hebdomadaires ;

Je compléterai la présentation qui vient de vous être faite par les Présidents BELLEIL et Le BERRE en vous rendant compte de nos activités dans le domaine de la prévention des difficultés des entreprises.

Je vous rappelle qu'il s'agit de dispositifs par nature confidentiels destinés à mettre en place des solutions négociées ou judiciaires de nature à permettre à l'entreprise d'éviter de se retrouver dans une situation où la seule issue pour elle serait de se déclarer en état de cessation de paiement. Cette prévention qui est de la compétence de la juridiction présidentielle se met d'abord en place suite à la détection de situations anormales, telles que le non dépôt des comptes, la multiplication des injonctions de payer ou l'inscription de privilèges. Elle consiste à inviter le chef d'entreprise pour un entretien confidentiel au tribunal au cours duquel nous essayons d'apprécier la situation tout en expliquant à notre interlocuteur quels sont ses droits et obligations et les dispositifs existants susceptibles d'y correspondre. Avec 361 entretiens assurés par Jacques HAUDEVILLE en 2017 contre 326 en 2016 cette activité a cru de 11%. On peut rattacher à cette activité le suivi des procédures d'alerte déclenchées par les Commissaires aux comptes. 15 procédures ont été déclenchées en 2017 ce qui reste relativement peu. Devant ce constat, je ne peux qu'inviter les professionnels du chiffre à être très vigilants. Il nous arrive que des entreprises déposent leur bilan sans qu'aucun signal préalable ne nous ait été envoyé par leur commissaire aux comptes.

Une autre forme de Prévention correspond à une démarche de l'entreprise souvent accompagnée de ses conseils, qui, sentant une ou des difficultés venir, demande au Président d'intervenir et de nommer selon les circonstances un mandataire ad-hoc ou un conciliateur. Nous avons rendu en 2017, 69 ordonnances pour 20 mandats et 49 conciliations. Pour ces 49 dernières entreprises l'effectif global des salariés était de 1773 soit une moyenne de 37 salariés par entreprise, c'est dire l'importance mais aussi, vu les résultats obtenus, l'efficacité de ces procédures amiables qui je le répète sont confidentielles.

Ainsi que je vous le disais au début de mon intervention, l'audience solennelle est un moment choisi pour prendre un peu de hauteur sur le quotidien et s'élever à une vision sur l'avenir. Cette attitude est d'autant plus facile aujourd'hui qu'il semble bien que les querelles stériles sur la justice consulaire sont derrière nous. Il semble en effet que les visions sectaires et doctrinaires aient laissé place à des approches plus pragmatiques en prise avec la réalité et les besoins de la vie économique.

Madame la Garde des Sceaux dans son intervention à la tribune du récent congrès des juges des tribunaux de commerce a tenu les propos suivants que je vous rapporte littéralement :

« [Votre invitation] me permet de témoigner devant vous de ma profonde considération à l'égard de l'engagement des juges consulaires. Considération en forme d'hommage rendu à votre profession, à votre rôle de régulateur de la vie économique, et hommage finalement rendu au commerce. »

Il y a bien longtemps qu'un ministre de la République ne nous avait rendu un tel hommage, mais je ne résiste pas à l'envie de vous citer un autre passage de son discours qui éclaire parfaitement les projets d'avenir dans lesquels les juges consulaires désirent s'engager sous la conduite de leur Conférence Générale.

Madame Nicole BELLOUBET évoquant l'exception française des tribunaux de commerce nous disait le 9 novembre dernier :

« Cette originalité, vous y êtes attachés, et je le suis aussi car je crois réellement que le monde du droit et le monde de l'économie ne sont pas antagonistes, mais complémentaires. Et pour parfaire cette complémentarité, nous devons sans cesse réfléchir **ensemble** à l'amélioration et à la modernisation de nos instruments juridiques pour en faire de véritables leviers d'attractivité économique et commerciale.

La connaissance par les juges consulaires des pratiques et des usages commerciaux assure, avec la continuité historique exceptionnelle qui est la vôtre, une forte légitimité à notre exception consulaire. »

En écho à ces propos de Madame la Garde des Sceaux, les juges consulaires savent parfaitement que les activités économiques révolutionnent le droit au point de rendre obsolète des concepts et théories juridiques fondamentaux. La prise en compte des enjeux de la nouvelle économie est indéniable, car les juges sont issus du monde de l'entreprise, et ils sont, dans ce cadre d'origine, parties prenantes à ces évolutions en cours qui façonnent les nouvelles relations commerciales et vont nécessairement modifier la géographie du droit.

L'entrée dans ce que l'on appelle l'économie numérique provoque une dynamique de remise en question des chaînes de valeurs traditionnelles et revisite des questions comme, par exemple, les conditions de la concurrence loyale. De même, pour trouver de nouveaux relais de croissance, les acteurs économiques nouent des partenariats qui peuvent générer des situations d'interdépendance économique mais aussi des conflits de propriété sur des solutions nouvelles composées d'actifs matériels et immatériels qui n'ont plus rien à voir avec ce que nous traitons jusqu'il y a peu encore. On pourrait parler aussi des écosystèmes qui se construisent autour de plateformes et du monde des start up dont les modèles sont tellement diversifiés.

Les juges que nous sommes ont toujours démontré qu'ils savaient s'inscrire dans toutes les démarches visant à améliorer la qualité de la justice consulaire. Il suffit de rappeler l'influence de la création prétorienne dans l'élaboration de notre droit, en particulier des procédures collectives.

La question fondamentale est aujourd'hui de savoir si les tribunaux de commerce administrent encore seulement la justice entre les commerçants ou s'ils ne devraient pas devenir les garants d'un bon fonctionnement de l'économie dans le respect des lois. Le juge consulaire est sans doute le praticien le mieux à même pour appréhender les évolutions économiques et leurs conséquences sur l'application du droit. Mais bon nombre de sujets de la sphère économique lui échappent du fait que sa compétence d'attribution actuelle est limitée et définie par exception. Il partage ce rôle avec le juge civil et il est en concurrence avec l'arbitre de commerce.

Sans entrer dans les détails, il faut avoir à l'esprit que le partage de compétences entre le tribunal de commerce et le tribunal de grande instance est relativement complexe. Selon le code de l'organisation judiciaire, le tribunal de grande instance est compétent dans toutes les matières qui ne sont pas expressément attribuées à une autre juridiction. C'est ainsi que le contentieux des artisans, des agriculteurs, des professions libérales, des associations et des sociétés civiles relève du tribunal de grande instance, le tribunal de commerce ne connaissant que celui des commerçants et des sociétés, mais si un agriculteur ou un artisan a intégré son activité dans une structure sociétaire, celle-ci relèvera alors du tribunal de commerce.

En outre, le tribunal de grande instance a une compétence exclusive pour les litiges relatifs aux baux commerciaux et à la propriété intellectuelle qui sont des domaines importants de la vie des entreprises.

De la même façon concernant les procédures collectives, alors que les dispositions du Code de Commerce sont identiques quelle que soit la personnalité juridique du débiteur, le Tribunal de Commerce n'est compétent que pour les procédures à l'encontre du débiteur ayant une activité commerciale ou artisanale. Les autres procédures relèvent du tribunal de grande instance. Et pour complexifier un peu plus tout cela, relevons que depuis la loi du 6 août 2015 seuls 18 tribunaux de commerce sur les 134 qui existent aujourd'hui sont compétents pour les entreprises importantes.

Alors, prenant en compte le bouleversement économique qui est amorcé, la Conférence Générale des Juges Consulaires de France a proposé à la Chancellerie d'ouvrir dès à présent la réflexion pour faire évoluer la justice commerciale afin de faciliter la situation des justiciables que sont les acteurs économiques et ce en rassemblant dans une seule juridiction les affaires économiques.

La réponse de la garde des Sceaux ne s'est pas fait attendre, je vous la livre dans toute sa simplicité : « La création d'un TRIBUNAL DES AFFAIRES ECONOMIQUES vous tient à cœur, dans un souci de rationalisation de la justice et d'uniformisation des dispositifs. Je vous comprends. Cette réflexion nous devons la conduire ensemble, avec ambition et pragmatisme. C'est pourquoi, j'ai demandé à mes services de travailler sur vos propositions. ».

Voilà qui augure sans doute, dans un esprit collaboratif et coopératif serein et retrouvé, quelques bouleversements d'importance à inscrire dans la longue histoire des Tribunaux de Commerce. Nous y sommes prêts et sans autres moyens que nos pauvres ressources actuelles !

Je pourrais vous parler encore longtemps d'autres sujets, eux aussi importants, comme la transformation numérique des tribunaux ou le développement rapide de la justice prédictive. Sur le chantier de la justice quantitative et prédictive, nous travaillons avec les plus grands spécialistes nationaux et notre tribunal grâce à l'action de Loïc BELLEIL, notre futur Vice-Président est aux premières loges. Sur le sujet de la transformation numérique des tribunaux, l'effort d'investissement des greffiers a permis de bien engager les choses et de nous donner une certaine avance sur d'autres juridictions. J'en profite pour remercier nos trois greffiers, nos deux greffiers associés Frédéric BARBIN et Marielle MONTFORT et notre toute nouvelle jeune greffière salariée Margaux MAUSSION-CASSOU dont j'ai eu plaisir à recevoir le serment le 16 février dernier. Je les remercie de transmettre à toutes leurs équipes les remerciements du tribunal pour la qualité et la précision du travail fourni et pour la qualité de la relation qu'elles nous permettent d'entretenir.

C'est enfin avant de terminer mon propos, à l'actuel Vice-Président, Claude BOLLORÉ que je souhaite adresser quelques mots à l'occasion de son départ ;

Cher Claude BOLLORÉ,

Consacrer bénévolement une partie de son temps à servir la Justice de la République, et servir les entreprises et l'économie de son Pays, voilà un admirable objectif de vie que vous vous êtes assigné et pour lequel vous avez excellé.

Au moment où le couperet de la réglementation nouvelle vous impose de quitter l'ensemble de vos fonctions dans cette juridiction et votre statut de Vice-Président, je souhaite que nous puissions tous, nous juges de ce tribunal et vous ici nos invités qui pour la plupart le connaissez bien, vous rendre un hommage appuyé en retraçant les faits remarquables de votre carrière et les caractéristiques de votre action pendant les quatorze années que vous avez consacrées à la justice consulaire.

Claude BOLLORÉ Mesdames et Messieurs, sa modestie dusse-t-elle en souffrir, est l'exemple d'une très belle réussite professionnelle construite sur une filière professionnelle dont il a gravi tous les échelons.

Je ne m'étendrai pas sur la longue série des diplômes comptables qu'il a passés entre 1962 et 1979. Je retiendrai simplement que son parcours professionnel s'est effectué en trois grandes étapes.

La première a duré une quinzaine d'années au cours desquelles il a étudié en travaillant et inversement. Ces quinze années l'ont mené à travers l'expérience des services et directions comptables de plusieurs entreprises, à passer l'expertise comptable. Ce diplôme d'études supérieures lui a mis le pied à l'étrier pour une carrière de trente ans.

Expert-comptable inscrit en 1979 et Commissaire aux Comptes l'année suivante il parcourra la seconde étape de sa carrière professionnelle en devenant associé de SERCOPAL à Nantes. Puis il conduira l'intégration de ce cabinet de 55 collaborateurs implanté sur 4 sites dans le groupe In Extenso devenant PDG de SERCOPAL In Extenso. Reprenant sa liberté en 1999 et fondant CB Audit et Expertise, il développera pendant une dizaine d'années cette troisième étape de sa vie professionnelle qui trouvera son terme en 2010 après qu'il ait cédé sa clientèle au groupe RSM SECOVEC.

Elu pour la première fois au tribunal de commerce en octobre 2003 et installé dans ses fonctions de juge à l'audience solennelle de janvier 2004, Claude BOLLORÉ termine aujourd'hui une judicature de 14 années. Ces 14 années, il les a principalement consacrées aux activités contentieuses. Second puis premier assesseur, ses qualités rédactionnelles, la sûreté et la solidité de son raisonnement juridique, le font très vite remarquer au sein de la juridiction. Dès 2009 il est nommé Président de Chambre, qualité qu'il conservera jusqu'à aujourd'hui. L'année suivante il ajoute à sa charge celle de juge des référés. Le contentieux lui semblant sans doute devenue matière plus aisée et la retraite lui apportant plus de liberté, il accepte les fonctions de juge taxateur et celles de juge à la prévention des difficultés des entreprises, ce qui lui donne l'occasion de mettre en place un certain nombre de procédures de conciliation ou des mandats ad hoc pour des entreprises ou groupes de sociétés de taille respectable.

Je serais coupable d'omettre le rôle que Claude BOLLORÉ a joué dans le développement des procédures destinées à assurer le respect de l'ordre public économique. C'est en effet, grâce à son impulsion à la Présidence de la Chambre des sanctions, que le tribunal, en coopération avec le Ministère public et les Administrateurs et Mandataires Judiciaires assure depuis 2012 une surveillance accrue et la sanction renforcée des chefs d'entreprises indéclicats.

Enfin, et c'est sans doute la raison de mon émotion personnelle à l'idée du départ de Claude, il est devenu mon Vice-Président en 2013 et nous venons de passer cinq années de collaboration quasi quotidienne dans la plus grande intelligence et complicité.

Claude BOLLORÉ, travailleur régulier et infatigable, n'aimait rien moins que le manquement à un engagement donné. Rien ne le fâchait plus que le non-respect des délais que ce soit pour nos juges dans les remises de projets de jugements ou pour les membres du barreau dans la fixation des plaidoiries. Dans ses fonctions de Vice-président il avait le souci de coordonner et d'harmoniser le fonctionnement des chambres de contentieux, entretenant des rapports amicaux et cordiaux avec les Présidents. Il a toujours su être attentif à la progression des plus jeunes juges en leur prodiguant des conseils de méthodologie.

Sur ma délégation, il a géré de façon continue depuis 2012, l'ensemble des procédures d'injonction de payer. Il a été la cheville ouvrière du contrat de procédure signé avec le barreau de Nantes.

Claude était pour le Président du Tribunal, un confident, un conseiller, un appui, un relais.

Cette énumération des qualités de Claude BOLLORÉ aura toujours le défaut d'être incomplète et je pourrais prolonger mon propos en l'émaillant d'une multitude d'anecdotes démonstratives. C'est pourquoi, pour marquer d'un souvenir la reconnaissance que nous lui devons, j'ai sollicité auprès du Président de la Conférence Générale des Juges Consulaires de France que lui soit attribuée la médaille du mérite de la Justice Consulaire.

La Commission ad hoc de la Conférence a accédé à ma sollicitation et j'ai le plaisir, cher Claude de te remettre cet insigne, marque de ton dévouement à la cause de la justice consulaire.

Au nom de tous les juges, je te dis tout simplement Cher Claude : MERCI.

Permettez mesdames et messieurs, avant que je ne clôture cette audience, que je demande à Monsieur le Vice-Procureur s'il a d'autres réquisitions à formuler ?

En l'absence d'autres réquisitions, je déclare close l'année judiciaire 2017 et ouverte l'année judiciaire 2018 et dis que du tout il sera dressé procès-verbal pour satisfaire à la loi.

Je vous invite à partager dans quelques instants le cocktail qui a été préparé à votre intention par les soins de nos assistantes Sylvie et Virginie auxquelles j'adresse les remerciements de tous les juges pour leurs soins et leur patient travail à leur service tout au long de l'année.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTES

RAPPORT D'ACTIVITE DE L'ANNEE 2017

ACTIVITE JUDICIAIRE

Contentieux général

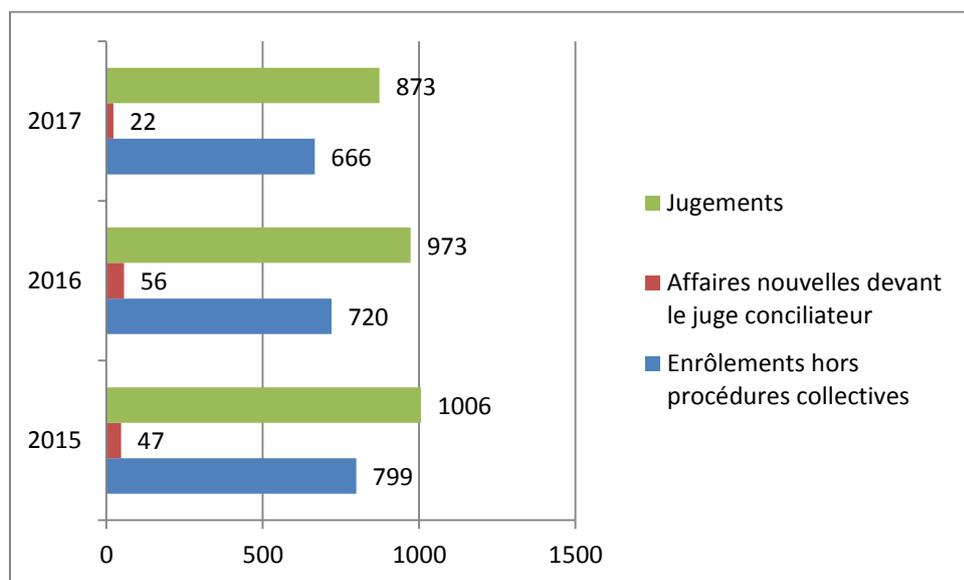
Juridiction présidentielle :

- *référés*
- *ordonnances sur requête*
- *injonctions de payer*

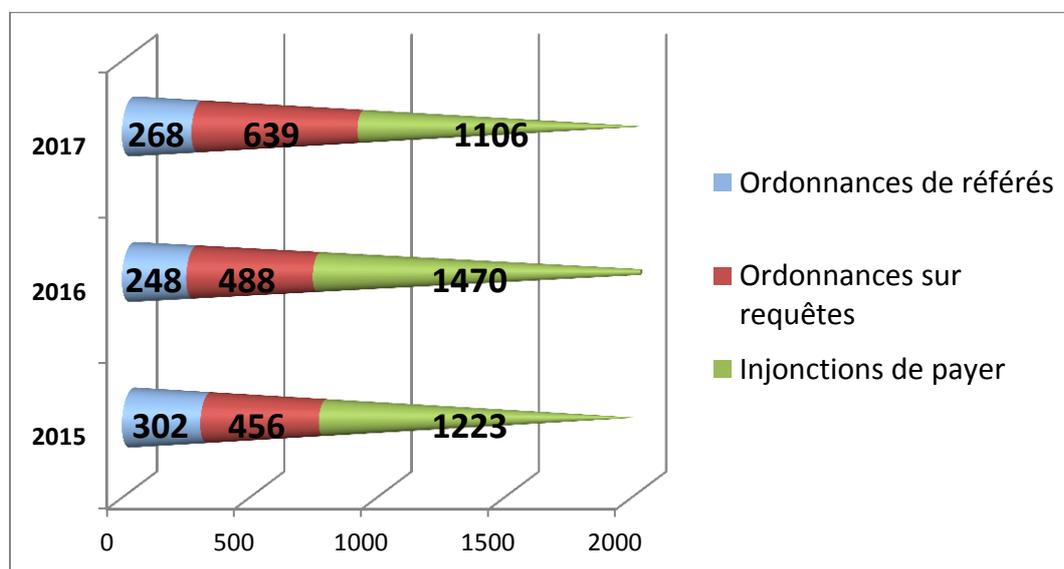
Procédures collectives :

- *ouvertures de procédures*
- *ordonnances des juges commissaires*
- *plans de redressement*
- *sanctions*
- *clôtures*

CONTENTIEUX GENERAL



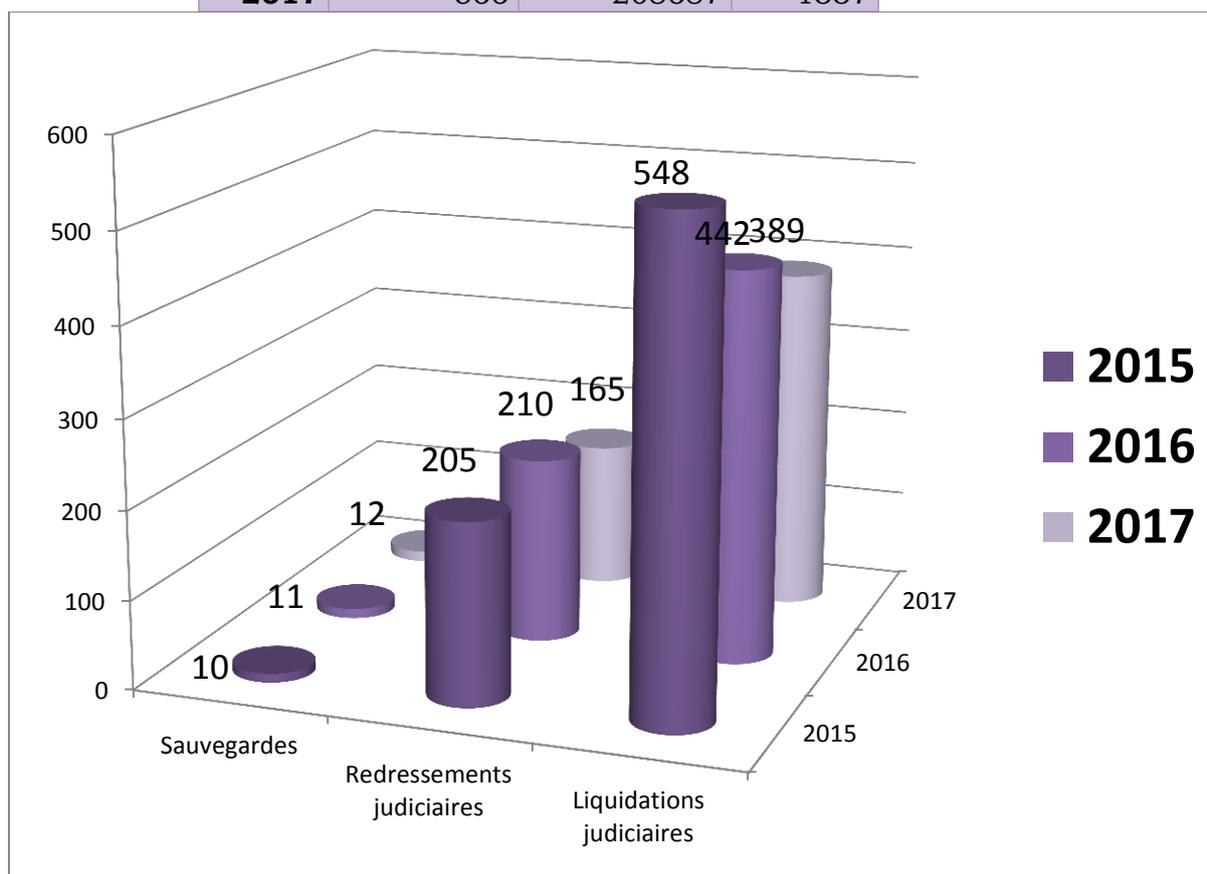
JURIDICTION PRESIDENTIELLE



PROCEDURES COLLECTIVES

Ouvertures de procédures

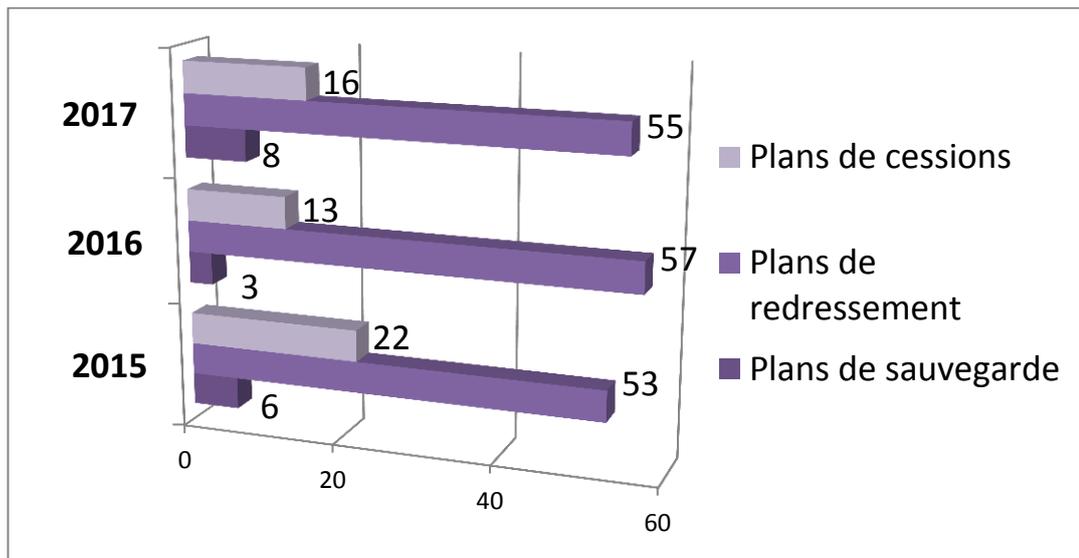
	Nombre	CA en K€	Effectifs
2015	763	223042	2009
2016	663	202635	1325
2017	566	208687	1337



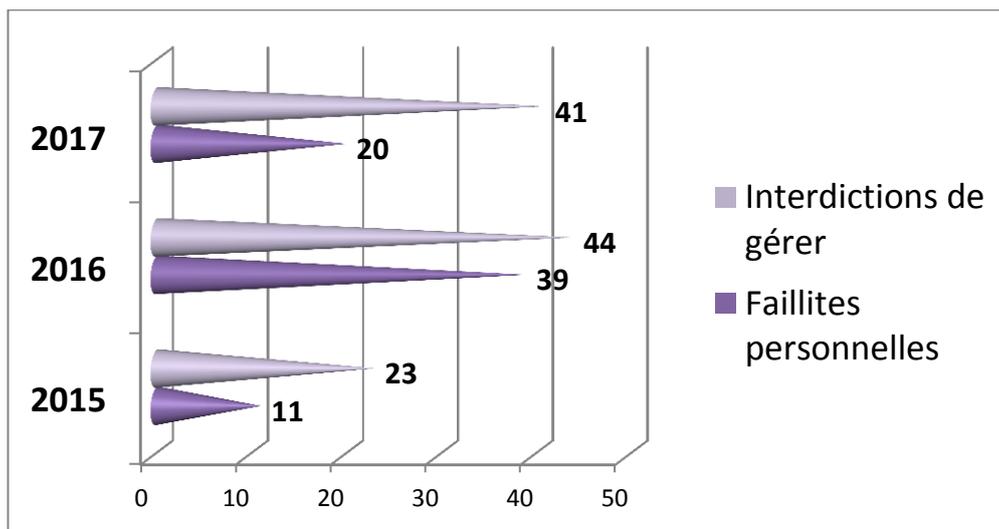
Ordonnances

	2016	2017
Ordonnances Juges-commissaires	3914	3412
Ordonnances du juge taxateur	1425	1382

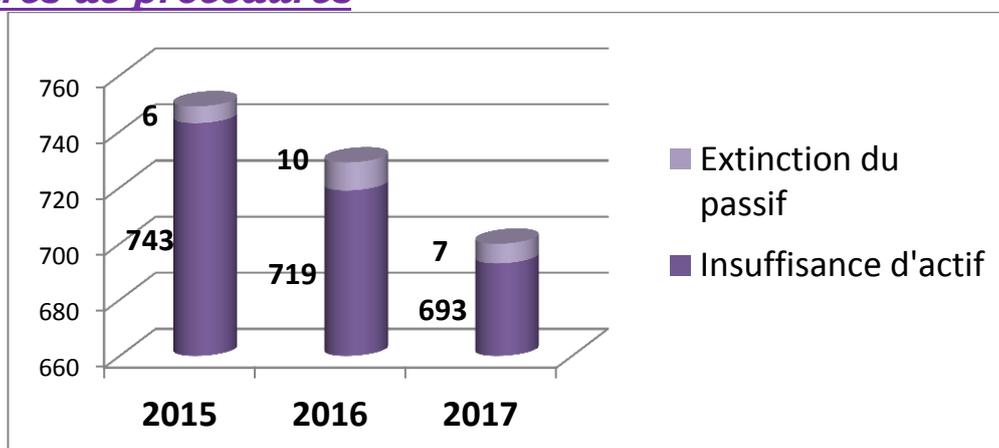
Plans de redressement



Sanctions



Clôtures de procédures



REGISTRES LEGAUX ET PREVENTION

Registre du commerce et des sociétés :

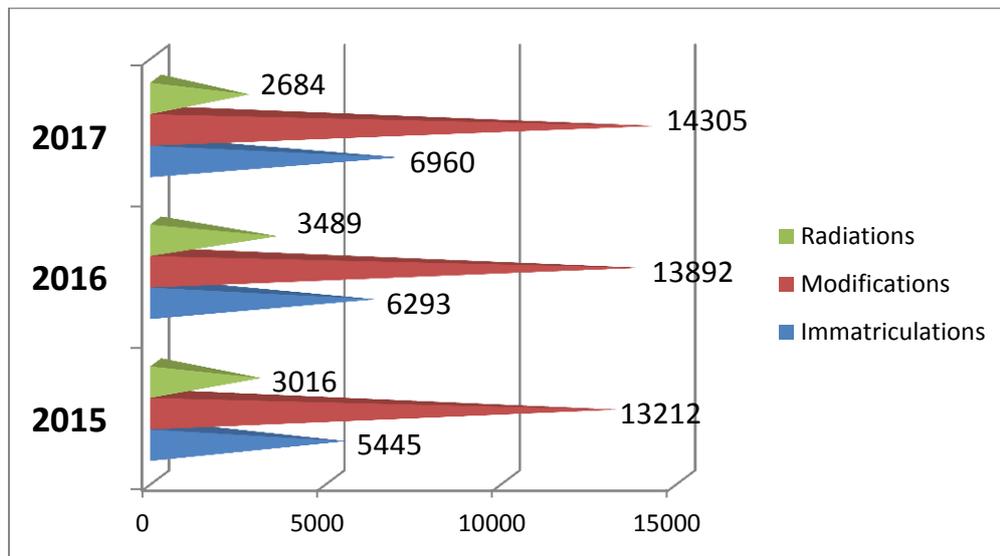
- *formalités*
- *répartition des immatriculations par catégorie*
- *dépôts en annexe au Registre*
- *ordonnances du juge commis à la surveillance*

Privilèges et sûretés

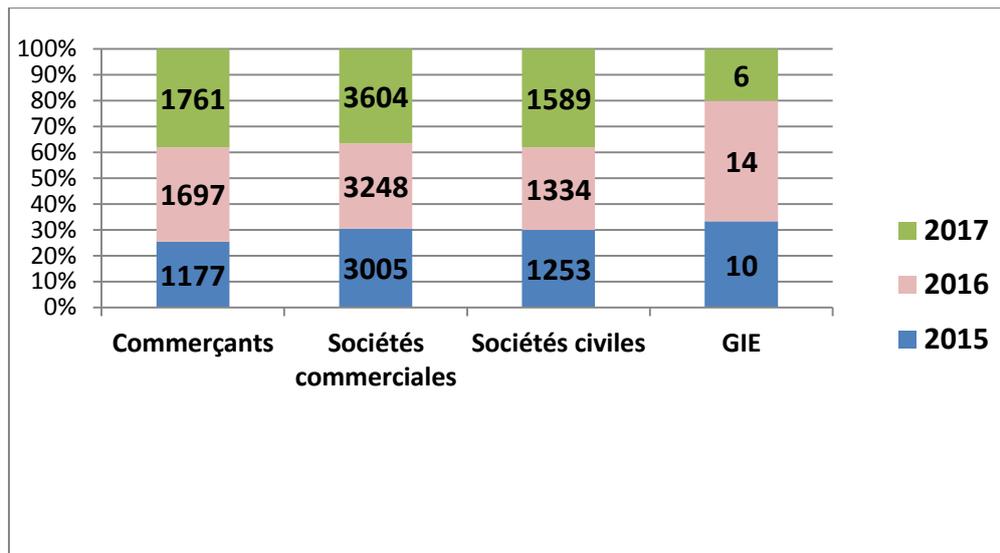
Cellule de prévention

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS

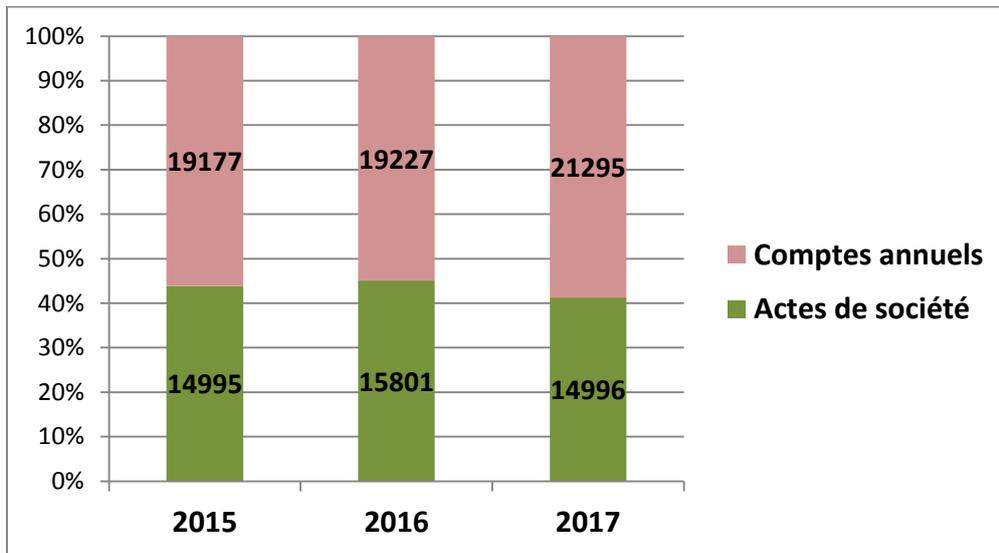
Formalités



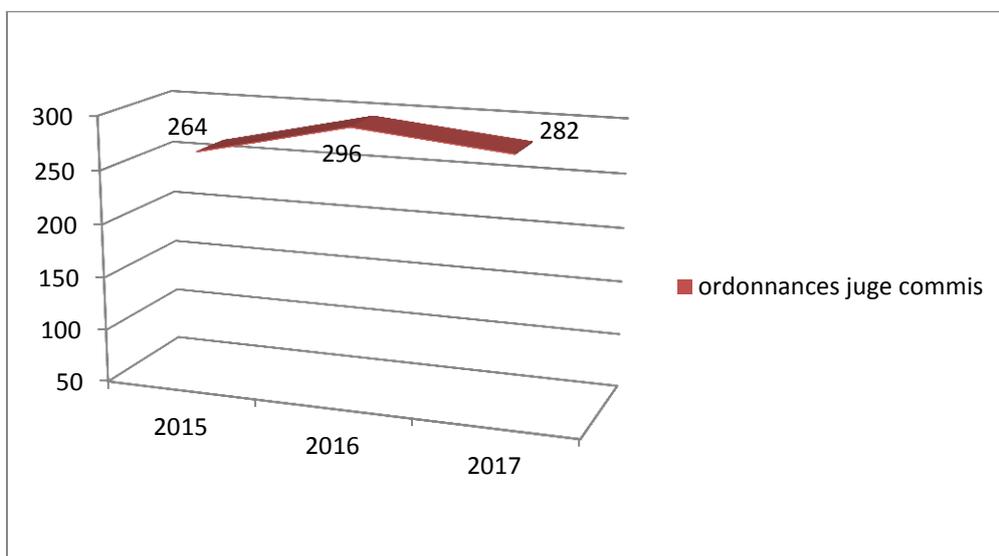
Répartition des immatriculations par catégorie



Dépôts en annexe au Registre

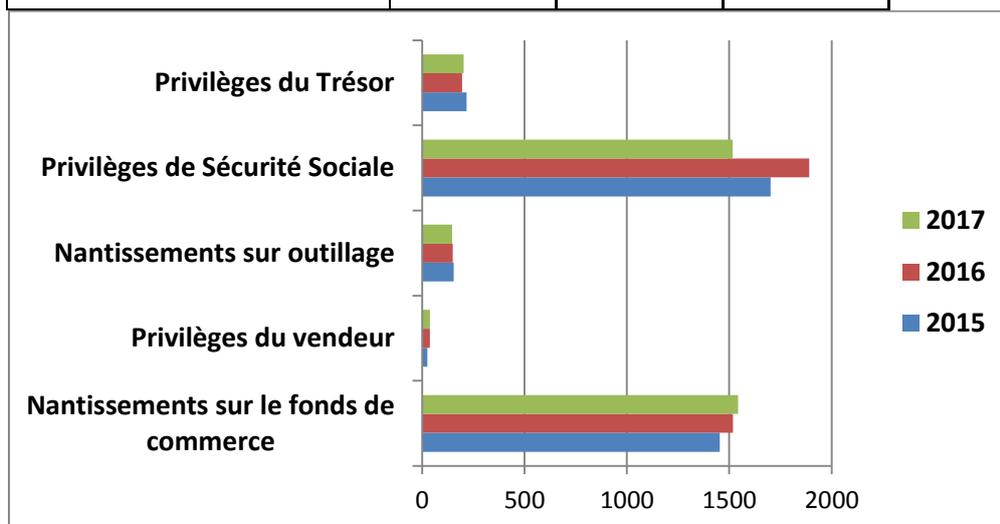


Ordonnances du juge-commissaire à la surveillance du RCS



PRIVILEGES ET SURETES

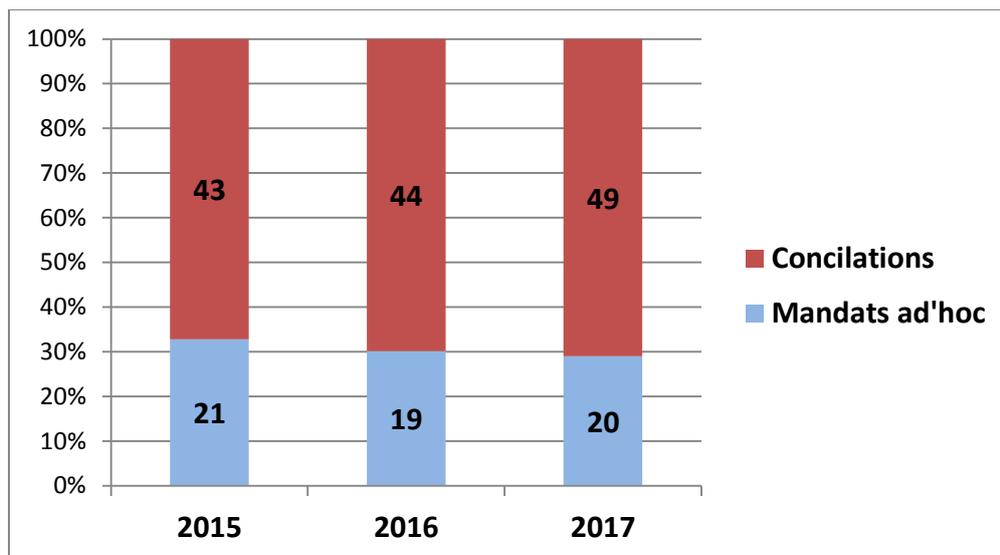
	2015	2016	2017
Nantissements sur le fonds de commerce	1454	1518	1544
Privilèges du vendeur	26	39	38
Nantissements sur outillage	155	150	147
Privilège de Sécurité Sociale	1702	1890	1516
Privilèges du Trésor	217	195	204



CELLULE DE PREVENTION

361 convocations ont été comptabilisées par la Cellule de prévention du Tribunal

Procédures amiables



TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTES



**JUGES
ANNÉE 2018**

Immeuble « Le Rhuis » - 2 ter quai François Mitterrand – BP 86209 – 44262 NANTES CEDEX 2

Tél. Tribunal : 02 40 20 64 40 – Tél. Greffe : 02 40 41 02 00

Fax Tribunal : 02 40 20 64 43 – Fax Greffe : 05 51 89 40 23

Email Tribunal : tcnantes@wanadoo.fr

(Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale du Tribunal)

NOM - PRENOM	SECTEUR PROFESSIONNEL
<u>PRÉSIDENT</u>	
LÉZIER Guy	Logement social
<u>VICE-PRÉSIDENT</u>	
BELLEIL Loïc	Banque
<u>PRÉSIDENTS DE CHAMBRE</u>	
FRUCHARD Bruno	Conseil environnement
CHENEVAL Jean-François	Construction navale
CALCAGNO Jean-Paul	Transports
TIERS Pierre	Finances
<u>PRÉSIDENTS DE LA CHAMBRE DES PROCÉDURES COLLECTIVES</u>	
LE BERRE Gildas	Finances et immobilier
<u>JUGES</u>	
HILLAIRET Jean-Michel	Négoce d'équipements pour le froid industriel
CARTRON Jacqueline	Conseil en transmission d'entreprises
POITEVINEAU Michel	Etudes, Recherches et constructions en électronique
LEROUX de LENS Ivan	Agent d'assurance
BELLUGUE Rémi	Grande distribution
ATOUIL Jean-Paul	Assurances
PÉCOT Hervé	Bâtiment

VEILLARD Béatrice	Consultante, formatrice
BESSAUDOU Alain	Négoce technique Import crustacés
DARRICARRERE Patrick	Assurances
SAPIN Didier	Imprimerie
DELCROIX Gabriel	Transports
MELLIER Jean-Pierre	Industrie nautique
HAUDEVILLE Jacques	Industrie automobile
BASLE Gérard	Restauration
BRUDER Jean	Bâtiment
NOBIRON Jean-Bernard	Assurances
GUIGNARD Michel	Banque
LE GUILLOU de PENANROS Patrick	Conseil en management d'entreprises
MENET Jean-Luc	Banque
DUPAS Luc	Commissariat aux Comptes Expertise comptable
FOS Alain	Ressources humaines
GAUVIN Christian	Construction
NAUD Michel	Industrie mécanique
TARDY-BRUDER Hélène	Gemmologie
ACCA Thierry	Génie Civil
<u>GREFFIERS</u>	
BARBIN Frédéric	Greffier associé
MONTFORT Marielle	Greffière associée
MAUSSION-CASSOU Margaux	Greffière salariée